

**TARIFS MENSUELS 2017/2018
BTS HOTELLERIE RESTAURATION**

	BTS 1	BTS 2
Contribution des familles	127,00	127,00

Cotisations diocésaines incluses. Elles sont obligatoires et reversées intégralement aux instances de l'Enseignement Catholique.

Cotisations		
Assurance scolaire	0,92	0,92
APEL/UDAPEL	2,50	2,50 (par famille)

* Tarifs susceptibles d'être modifiés.

TOTAL pour un EXTERNE	130,42	130,42
------------------------------	---------------	---------------

Il n'y a pas de tarifs forfaitaires pour la demi pension. Les repas pris seront facturés au tarif des repas occasionnels soit 6,20€.

Des fournitures supplémentaires peuvent être facturées dans des rubriques spécifiques en cours d'année.

Pour certaines activités parascolaires (théâtre, voyages,...), une contribution ponctuelle peut être demandée aux familles.

Les familles qui le souhaitent peuvent verser une contribution de solidarité. La convention financières en rappelle les modalités.

En cas de départ anticipé de l'établissement, le mois en cours sera dû dans son intégralité.

Seules la contribution des familles (hors cotisations diocésaines) et la demi pension feront l'objet d'un avoir au prorata des mois restant à effectuer

Il ne sera fait aucune réduction pour les stages.

Durée année scolaire : 10 mois.